

COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

RD40 - TRAVERSE DE RAVAUD

COMpte RENDU DE CHANTIER N°9

du : 18 juillet 2012

Prochain rendez-vous le : mercredi 25 juillet à 9h00 à Ravaud

INTERVENANTS		Diffusion	téléphone	courriel
Mairie d'Aussac-Vadalle	M. LIOT – Maire	X	06-77-77-12-14	gliot@wanadoo.fr
Mairie d'Aussac-Vadalle	M. BRUNET – Adjoint	X	06-13-25-44-50	jacky_brunet@orange.fr
ADA Aigre	M. BOURUT M. BOUCHERON (enrobés) M. JABOUILLE (signalisation) M. PERROT (ouvrage)	X	06-31-63-99-13 06-31-22-07-37 06-32-92-00-27 06-32-92-00-34	sbourut@cg16.fr jcboucheron@cg16.fr djabouille@cg16.fr
DIRA	M. MOMPEIX (M. BROUSSARD)	X	05-45-94-52-63	eric.mompeix@developpement-durable.gouv.fr
SDEG 16	M. MAURILLON	X	06-19-58-09-82	cmaurillon@sdeg16.fr
SDEL 16	M. ACHAIN	X	06-20-90-64-28	bachain@charentes-energie.sdel.fr
SCOTPA	M. EPRON (conducteur travaux) M. DUBOIS (Chef chantier) M. BLEVIN (directeur) M. TRAVERSA (études) M. LAURENT (SARL Romoeuf)	X	06-76-78-10-19 06-84-97-61-26 06-77-58-15-04 05-45-68-04-80	d.epron@scotpa.fr siege@scotpa.fr tlaurent.romoeuf@wanadoo.fr
JARDINS DE L'ANGOUMOIS	M. REVAULT (directeur) M. ALAMARGOT (chantier)	X	06-08-24-56-18 05-45-65-80-10	jardins.angoumois@wanadoo.fr
Maître d'œuvre ERI	M. HAUQUIN	X	05-45-21-21-54	eriang@wanadoo.fr

N.B : L'absence d'observation sur le contenu du présent compte rendu avant un délai de 8 jours calendaires constitue une acceptation de celui-ci.

1) PLANNING

Rappel :

- *Notification du marché : 16 avril 2012*
- *Le planning SCOTPA a été transmis. Son intervention débutera le 04/06 et prendra fin le 27/07.*
- *Le marquage sera réalisé par SCOTPA début septembre.*

- ❖ L'Ada pourra intervenir pour les travaux de chaussée à partir du 30/07 (date confirmée).
- ❖ Suite aux travaux supplémentaires, un décalage de la date de fin de travaux est à prévoir. Il est demandé à SCOTPA de faire un point sur ce décalage afin que la commune puisse informer les riverains. Le maître d'œuvre établira les ordres de service correspondants.

2) ORGANISATION DU CHANTIER

Rappel :

- *Le chantier sera réalisé sous déviation pendant toute sa durée. Toutefois, l'accès devra être conservé pour les riverains, les transports scolaires et le ramassage des ordures ménagères. Le passage d'engins agricoles doit rester possible pendant la période de moisson.*
- *L'Ada a besoin d'une délibération du conseil municipal pour valider le déplacement des panneaux d'agglomération. La pose des panneaux sera réalisée par l'Ada. Un point sera à faire avec M.JABOUILLE (Ada) pour le positionnement de ces panneaux.*
- *La déviation sera maintenue jusqu'à début septembre. Les arrêtés de voirie devront être prolongés en conséquence.*

3) AVANCEMENT

Rappel :

- *Le mur de soutènement est terminé.*
- *Les dalles de répartition de la passerelle ont été réalisés à l'emplacement indiqué par le maître d'ouvrage.*
-

- ❖ La pose du réseau EP est terminée. La pose des éléments fonte suit la réalisation des bordures.
- ❖ L'entreprise Romoeuf termine actuellement le mur du laveoir et a débuté son intervention dans la zone "bassin".
- ❖ Les dés de fondation de la passerelle ont été coulés.
- ❖ Les bordures ont été coulées côté cheminement PMR, le coulage de l'autre rive est programmé pour vendredi 20/07.
- ❖ Le talus a été remodelé, la commune souhaite que l'arrière du transformateur soit également traité.
- ❖ SCOTPA pose les bordures préfabriquées au niveau du rétrécissement.
- ❖ Il est demandé à JARDINS DE L'ANGOUMOIS de poser le mobilier en plastique recyclé dans la clairière.

4) MISE AU POINT DU CHANTIER

Rappel :

- *La partie visible de la fondation de la passerelle (côté jardin) sera d'environ 60cm. Elle sera habillée en pierre.*
- *La commune indique que les mâts des panneaux de police seront en RAL5003. L'Ada précise qu'en cas d'accident ou de renouvellement, les nouveaux mâts ne seront pas en RAL5003.*

- *L'amorce du chemin de la Terrière sera réalisé en bordures préfabriquées en raison du fort rayon de courbure et du dénivelé important.*
- *Les panneaux d'agglomération seront posés par l'Ada. L'entreprise devra prendre contact avec M.Jabouille en temps voulu.*
- *Le talus à l'arrière du pont côté bois sera rechargé en terre végétale et revêtu de couvre-sol. La variété proposée devra être adaptée aux zones ombragées. L'entreprise a proposé plusieurs variétés ce jour, la commune choisira avec son personnel d'entretien des espaces verts.*
- *Des arbustes seront plantés en amorce du chemin existant longeant le bois.*
- *Il y aura 3 places de stationnement de 6.00m de long dans le rétrécissement.*
- *Une bordure T2 sera posée pour réaliser la 1^{ère} marche de l'escalier existant d'accès au jardin, en face du bassin, côté trottoir PMR. La hauteur de marche sera d'environ 20cm. La pente du trottoir sera adaptée en fonction.*

- ❖ Un point sur la signalisation a été fait avec l'Ada :
 - C20a : Gamme 500 – Classe 1 (en complément)
 - A13b+A3 : Gamme 1000 – Classe 1
 - B15 : Gamme 850 – Classe 2
 - C18 : Gamme 700 – Classe 2
 - Hauteur sous panneaux = 2.10m
- ❖ La commune demande à Jardins de l'Angoumois de tailler la haie du riverain de la séquence 2, afin d'obtenir la largeur de cheminement prévue. *Il est demandé à l'entreprise de transmettre un devis pour ces travaux supplémentaires.*
- ❖ Suite à la réunion du 11/07, 7 arbres supplémentaires sont à abattre (5 petits et 2 gros).
- ❖ Le maire souhaite qu'un cheminement supplémentaire soit réalisé pour relier la clairière au chemin existant, conformément aux plans. SCOTPA a réalisé ces travaux.
- ❖ La commune souhaite que le béton désactivé est une teinte marron. SCOTPA devra proposer une formulation pour validation.
- ❖ La commune demande a se que la berge en prolongement du mur en pierre du lavoir soit consolidée en enrochement. SCOTPA a réalisé les travaux et transmis le devis correspondant. Une balance financière sera établie.
- ❖ Suite à la modification d'implantation des bordures au carrefour RD40 / "Rue du bois de la croix", l'espace destiné à recevoir la jardinière en pierre est fortement réduit. Ainsi, pour conserver les 1,40m de cheminement, une jardinière de 1,50x0,50m délimitée par des bordures P1 sera mise en place. Elle sera axée sur le mur.
- ❖ La résine des accès riverains sera "Rouge automne 1,25/2,5" et celle des traversées piétonnes "Jaune FT 2,5/5" de chez 3D.
- ❖ Une grille concave 40x40 supplémentaire sera mise en place Rue du Bois de la Croix / RD40 à la jonction des bordures neuves et du caniveau existant. Elle sera piquée directement sur la canalisation principale.

- ❖ Le cheminement côté Mansle s'arrêtera au dernier accès riverain.

5) REMARQUES GENERALES

Rappel :

- *Les prestations réalisés par l'Ada sur la chaussée sont :*
 - Renforcement, rabotage, reprofilage et réalisation du tapis.
 - Seules les poutres de rive seront réalisées par SCOTPA.
- *La Lyonnaise des eaux a mis en place des bouches à clé réhaussables.*
- *Une proposition financière a été établie pour la réalisation de la tranchée au carrefour RD40/Chemin de la Terrière. La commune a donné son accord, un avenant a été établi.*
- *Pour limiter au maximum le rabotage, l'Ada indique que les bordures devront être implantées à +5cm fil d'eau de la chaussée existante, dans la mesure du possible. Un reprofilage sera réalisé dans les zones dépassant 5cm. Aux abords du pont et ponctuellement, un rabotage sera à prévoir.*
- *Le rehaussement des parapets du pont sera réalisé par les services du conseil général.*
- *Les Jardins de l'Angoumois souligne le fait qu'après l'abattage du peuplier, un suivi sera à faire dans les 5 ans qui suivent pour éliminer les repousses.*

6) RESEAUX

Rappel :

- *L'éclairage pourra être coupé pendant 3 à 4 semaines, les riverains en sont informés.*
- *Le SDEL a déposé les poteaux existants.*
- *La Lyonnaise des eaux a mis en place des bouches à clé réhaussables.*
- *Une proposition financière a été établie pour la réalisation de la tranchée au carrefour RD40/Chemin de la Terrière. La commune a donné son accord, un avenant a été établi.*

- ❖ Un point sur site a été fait entre SCOTPA et le SDEG16/SDEL. Les massifs et la pose des candélabres pourront être réalisés dernière semaine de juillet.
- ❖ **Il reste 1 poteau à déposer en bordure de RD40 à l'extrémité du chantier côté Coulgens.**

Prochaine réunion :

Le mercredi 25 juillet à 9h00 sur site.

Ce compte-rendu tient lieu de convocation.

7) REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



Entrée côté Coulgens - 11/07/2012



Entrée côté Mansle - 11/07/2012



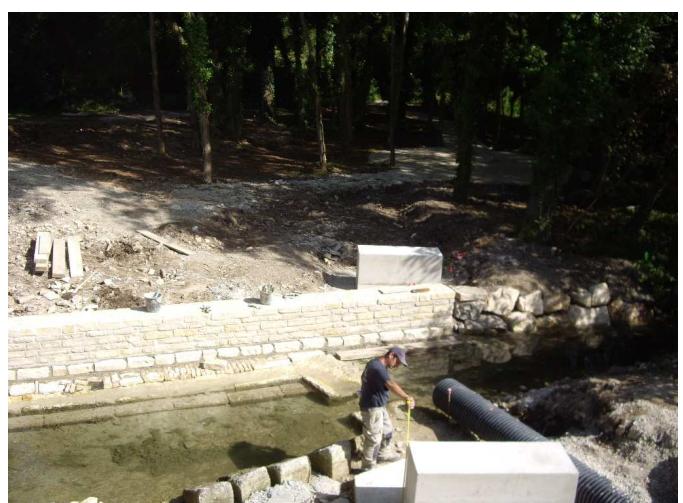
11/07/2012



18/07/2012



18/07/2012



18/07/2012